
DESTINATAIRES :	Tout le personnel infirmier et inhalothérapeute dont le titre d'emploi et le secteur d'activité est visé
EXPÉDITEUR :	Geneviève Leboeuf, conseillère cadre à l'organisation du travail, responsable de la POR Sécurité liée aux pompes à perfusion
DATE :	Le 3 septembre 2021
OBJET :	Modalités de formation en ligne sur la Sécurité liée aux pompes à perfusion et évaluation des compétences du personnel

Afin de se conformer aux pratiques organisationnelles requises (POR) pour la sécurité et ainsi s'assurer d'offrir des soins sécuritaires aux usagers, une approche documentée et coordonnée pour la sécurité liée aux pompes à perfusion sera mise en œuvre. Cette dernière, qui s'adressera aux titres d'emploi concernés, comprendra la formation et l'évaluation des compétences inhérentes.

Le maintien des compétences est requis pour les titres d'emploi suivants, tous les 2 ans (années impaires) et pour les employés qui sont de retour d'un congé prolongé (≥ 1 an et au besoin) :

- Infirmière et infirmière clinicienne ;
- Candidate à l'exercice de la profession infirmière (CEPI) ;
- Inhalothérapeutes manipulant des pompes à perfusion (ex. : bloc opératoire).

Secteurs visés par la formation :

- Urgence et soins intensifs ;
- Unités de soins (médecine, chirurgie, gériatrie et centre mère-enfant) ;
- Centres d'hébergement où sont dispensés des soins palliatifs ;
- URFI (Vaudreuil-Soulanges, Dr Aimé-Leduc et Boucherville) ;
- UTRF ;
- Bloc opératoire, chirurgie d'un jour, endoscopie et salle de réveil ;
- CLSC (SAD et Services courants) ;
- Hémodialyse ;
- Tous les autres secteurs où le personnel est appelé à utiliser des pompes à perfusion sur une base récurrente.

Directives :

Vous devez faire la formation appropriée pour **chacune** des pompes à perfusion et pousse-seringue électronique **utilisées dans votre secteur** et faire l'évaluation des compétences (examen) en lien avec chaque pompe et pousse-seringue. Vous avez jusqu'au **30 septembre 2021** pour faire les formations.

- Se rendre sur l'ENA et rechercher la formation #3883 Sécurité liée aux pompes à perfusion-Modalités. Par la suite, sélectionner la ou les pompes à perfusion de votre secteur d'activité.
- Si vous avez accès à votre relevé de présence, ajouter **30 minutes de formation par pompe** et **15 minutes par pousse-seringue** à votre relevé.
- Si vous n'avez pas accès à votre relevé de présence, aviser votre gestionnaire lorsque vous avez complété la formation afin que les heures soient ajoutées à votre relevé (paie).

En cas d'échec (moins de 60 %), des modalités de mise à niveau vous seront recommandées.

Progression de la formation :

Afin que chaque formation soit complétée et considérée comme terminée/réussie à 100 %, assurez-vous de compléter les deux parties (Présentation et évaluation des apprentissages).

Les étapes à suivre pour accéder à la formation sur l'ENA sont détaillées dans le lien suivant :

<https://intranet.ciassmo.rtss.qc.ca/fr/publications-et-documents/etapes-de-connexion-la-plateforme-environnement-numerique-apprentissage-ena>

Pour toutes questions relatives au contenu clinique de la formation, contactez la conseillère en soins infirmiers de votre secteur.

GL